ESSAI

SUR LA RIVE GAUCHE ET LA NAVIGABILITÉ

DU

MÉ-KONG MOYEN

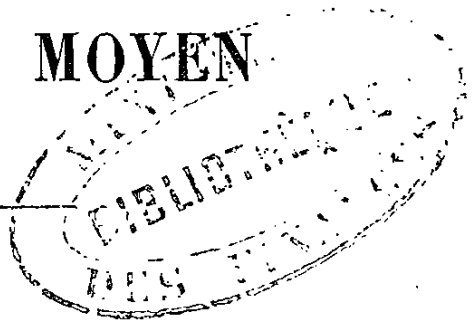

NOTE PRÉLIMINAIRE.

En commençant le travail dont j'ai cru pouvoir demander la publication, je n'avais pour but que d'indiquer la voie pratique et rapide à suivre pour arriver à l'établissement du protectorat français sur l'Indo-Chine centrale. C'était à la préparation de cette œuvre que je m'étais donné tout entier pendant les quinze mois qu'a duré la deuxième mission Pavie. Je croyais cette mission chargée d'éclairer et de déblayer le terrain en vue de revendications énergiques et prochaines. Mais je croyais aussi que la lumière n'était plus à faire sur la valeur de ces contrées. La prospérité du commerce de Bangkok et les convoitises anglaises, masquées derrière celles du Siam, désignent d'ailleurs mieux que tout ce que je pourrais dire les territoires contestés à nos entreprises. Je ne me suis donc pas arrêté à l'énumération de leurs richesses.

C'est l'action décisive, la mainmise rapide que j'ai eu en vue, pendant qu'il en est temps encore, sur l'héritage de l'Annam. Il serait dangereux de nous laisser entraîner dans l'agonie et l'incon-

science de cet empire aujourd'hui caduc. Le péril de l'inaction est devenu imminent : les Kha ou sauvages, nos voisins immédiats, s'ils ne deviennent nos sujets et nos alliés, seront bien vite armés par le Siam et peuvent nous jeter à la mer, nous et nos protégés annamites, avant que nous ne nous soyons doutés du danger.

Cela dit, et pour éclairer le sujet un peu ardu que je prie le lecteur curieux des choses d'Indo-Chine d'aborder avec moi, je crois utile de donner quelques définitions et quelques explications sur les termes employés.

Nous allons avoir affaire à deux races principales et à deux sous-races :

1° Les « Lao », ou « Thaï-Lao », rameau principal de la race Thaï, occupent la plaine et presque exclusivement la rive droite du Mé-Kong. Le grand fleuve, de Luang-Prabang à Stung-Trèng, n'est connu que sous l'appellation de « Nam-Kong », que j'emploierai seule. Les Lao, ses riverains, sont ceux que nous appelons Laotiens ;

2° Les « Pou-Thaï », sous-race du rameau Thaï, sont différenciés de leurs frères Lao par une écriture particulière, des mœurs plus patriarcales, une humeur plus guerrière. Ils peuplent à peu près seuls l'Indo-Chine montagneuse du Nord. Sous le nom de Tho, Thaï ou « Muongs », ils habitent presque tout le Tonkin en dehors du Delta ;

3° Les « Kha » enfin, appelés Moï ou Xa ou Man par les Annamites, sont la race aborigène, restée à l'état sauvage, adonnée à la chasse à l'homme et essentiellement pillarde. Disséminés par petits groupes, ils n'occupent plus, dans la chaîne indo-chinoise, au nord d'Aï-Lao et de Quang-Tri, que les sommets les plus inaccessibles. Par contre, ils la peuplent, presque seuls, au sud de la trouée d'Aï-Lao, jusqu'en Cochinchine et jusqu'au Nam-Kong ;

4° En beaucoup de points et surtout le long des grands affluents gauches du fleuve, les Kha ont pris la langue, les mœurs et l'apparence des « Lao » purs. Ils ont troqué leurs noms de tribus contre l'appellation de « Soué » ou « Lao-Soué », dont l'étymologie propre est : « Inscrits payant l'impôt. » En effet, les Soué ont adopté l'organisation des Lao et des Pou-Thaï en « muong » ou provinces. Souvent dépendant les uns des autres, ces muongs comprennent toujours la hiérarchie et les rouages dont je parlerai plus loin.

Quant aux termes géographiques le plus souvent employés, ce seront ceux de :

Montagne, appelée « pou » en thaï, « nui » en annamite.

Rivière, appelée « nam » ou « sé » en thaï ; « song » ou » rao » en annamite ; « dac », « deu », « tam » ou « krong » en kha.

Confluent ou « pak » en thaï.

Étang ou « nong » en thaï.

Au cours de la mission Pavie, à laquelle j'eus l'honneur d'être attaché, et pendant la période du 14 octobre 1890 au 23 avril 1891, il m'a été donné de prendre un aperçu assez complet sur les pays s'étendant entre la côte annamite et le Mé-Kong, du 18e au 15e parallèle.

Leur orographie, leur hydrographie, les voies de communication qui en résultent, tout comme les populations et leurs ressources, établissent, dans les territoires que j'ai parcourus, un groupement logique en quatre régions distinctes :

1° Rive droite du Mé-Kong ;
2° Bassin des deux Sés ;
3° Le-Don-Bolovens ;
4° Massif des Khas indépendants.

Dèrrière notre but général : la prise de possession des terres du Mé-Kong au nom de la civilisation, l'objectif secondaire et les moyens d'y atteindre varient pour chacune d'elles.

Rive droite du Mé-Kong.

La première région comprend toute l'immense cuvette étendue sur la rive droite du Nam-Kong moyen. D'aspect très uniforme, sans dénivellement, elle est arrosée par des rivières tortueuses et lentes, coulant des grands lacs au fleuve. Entièrement plat, ce bassin est limité au sud par les collines de Kemmarat, le Pou-Phat, le Pou-Pham et le dos du pays limitant au nord le versant du Nam-Sé.

Aucun de ces soulèvements n'a d'importance ; nulle part ils n'offrent un obstacle véritable aux communications avec les riches

provinces lao-khmères du Si et du Moun et la région qui nous occupe.

Le territoire entier est immédiatement revendicable comme jadis dépendant de l'Annam, ou peuplé d'anciens sujets annamites. Il ne s'étend guère, à l'ouest, au delà du point de partage entre les eaux du Nong-Han-Noï et du Soung-Kam. Cette rivière semble former au nord sa frontière avec l'ancien royaume de Vien-Tiam proprement dit. Au sud-ouest, ses limites se confondent avec celles des Muongs, de Bang-Mouk, Kemmarat et Sakhôn. A l'est du Nam-Kong, de larges zones riveraines prises sur le Pou-Houa et le Nam-Nao et mises dans la dépendance des trois circonscriptions précédentes, étendent aujourd'hui l'influence du Siam jusque sur la rive gauche. D'ailleurs, les caractères physiques de cette zone riveraine sont, jusqu'au Pou-Sang-Hé, identiques à ceux de la rive droite. Mais il conviendrait de la rattacher aux pays Pou-Thaïs par son ethnographie, ses intérêts et le groupement que lui réserve l'avenir.

En dehors du Nam-Kong, navigable en toute saison en amont de Pha-Nom, difficile en-dessous, dit-on, aux chaloupes pendant neuf mois de l'année, les cours d'eau ont peu d'importance. Leur navigation est entravée, à la saison sèche, par le manque d'eau dans leurs chenaux étroits, encaissés, où la végétation multiplie les obstacles. Néanmoins, avec quelques travaux de déboisement, le Nam-Kam peut être une aide puissante à la prospérité de Sakhôn. Les chaloupes desservant tout le Mé-Kong supérieur auront Pha-Nom pour port d'attache. Elles pourront de là, aux hautes eaux, gagner par Sakhôn, le cœur même du Laos avec moins de perte de temps que par le circuit de Nong-Kaï ou par la ligne plus longue du Nam-Soung-Kham.

J'ai dit Pha-Nom, port d'attache, car c'est là, à mon sens, au débouché du Sé-Bang-Faï, qu'afflueront tous les produits du haut et du moyen Nam-Kong, le jour où nos vapeurs iront les drainer dans les affluents supérieurs. Il est extraordinaire, en effet, que l'or de Luang-Prabang, les benjoins du Tram-Nink, le sisiet du haut Vien-Tian, le cardamome des deux Sés, la cannelle du Nam-Kamang et la laque de Laos central s'acheminent par Nong-Kaï sur Korat, au lieu de suivre la grande artère indo-chinoise. Quant aux importations, il est, hélas ! trop naturel qu'elles pénètrent par la même voie, du port anglo-allemand de Bangkok vers l'intérieur :

elles suivent le seul chemin que ne coupent pas les obstacles accumulés par les raisons politiques entre le Laos et la côte annamite.

Toutes relations suivies ont été rompues de ce côté, tant par le système de murailles douanières élevées par l'Annam que par les révolutions ayant amené la constitution sociale actuelle des territoires de l'ancien royaume de Vien-Tian. Dans ces régions, ravies à la suzeraineté annamite, la suprématie est échue à la race lao, depuis longtemps fixée au sol de la plaine. Puis, la mainmise du Siam et la vigueur donnée par elle à l'organisation laotienne a imprimé à la population une apparence d'homogénéité parfaite. Favorisée par les communications faciles, par l'uniformité du terrain, des cultures et de leurs procédés, par la dispersion dans la masse et par petits groupes, des étrangers de toute provenance, par les rapports commerciaux, politiques et sociaux, la fusion s'est faite entièrement au profit des Lao.

Leur langue, leurs mœurs, leur culte, leurs lois, leurs chefs sont devenus ceux des races amenées, presque toujours par l'exil, à leur contact et sous leur dépendance. Mais en fait, nous trouvons ici, refondue dans le monde laotien, une majorité pou-thaï et kha, diversement répartie.

Jadis rempli par un lac immense, le bassin qu'arrosent les affluents droits du Nam-Kong abonde en excellentes rizières.

Les Lao purs, premiers occupants, et leurs frères Nio, venus en amis et comme chefs de contingents Kha, amenés en esclavage de l'autre rive, détiennent ou se sont attribué les meilleurs emplacements : bords de rivières et sols profonds. La plèbe des transportés, partagée entre les muongs anciens comme Kemmarat et Sakhôn, ou nouveaux comme Bang-Mouk, a été répartie sur les territoires moins arrosés, suivant des modes divers. Tantôt, elle est restée partiellement groupée, comme les Pou-Thaïs de M.-Wé et de Kham-Khun-Kéo, sous les ordres de petits chefs nationaux qui furent mis dans la dépendance des Thiaos laotiens; le plus souvent, les troupeaux humains ont été attribués par village aux parties prenantes, si l'on peut dire, qui composent le muong : tant de têtes au Ratchakam, ou service public, comprenant impôt et corvée; tant aux juges, tant au Tiao, tant à l'Oppahat, tant au Ratsawong, etc... Cette organisation tout asiatique remonte à la création des muongs nouveaux de Sakhôn et de Bank-Mouk. Elle date des expéditions

siamoises qui firent passer Outhèn et Sakhôn sur la rive droite ; depuis lors, rien n'a été changé. De père en fils, les sujets servent les mêmes maîtres; le pli du joug est si bien pris qu'ils le sentent à peine.

Pourtant, le souvenir de la liberté n'est pas entièrement mort chez les anciens; et les jeunes, surtout chez les Pou-Thaïs, s'étonnent de la condition humiliante où ils se voient maintenus en face des Lao, qu'ils ont facilement rejoints dans l'échelle de la civilisation.

Il y a là, je crois, une mine fertile à ne pas négliger au profit de notre cause et du but que nous pouvons nous proposer dans cette région : sans toucher à la constitution simple et maniable actuellement en vigueur, en rectifiant avec prudence et d'accord avec les autorités indigènes les deux vices principaux de leur organisation, c'est-à-dire la vénalité et l'esclavage, on peut rendre à tous les éléments de la population la place qu'ils méritent. On peut assurer la paix et les fruits du travail et donner l'essor à la vie commerciale que tous attendent de nous.

Le Muong, tel que l'ont fait connaître les travaux de M. Aymonnier, est constitué de façon telle, que toute autorité, toutes ressources, toute justice, et toute action soient aux mains respectivement du Tiao (prince), doublé de l'Oppahat; du Ratsawong, trésorier; du Muong-Sen, juge; et du Muong-Tianh, directeur de la corvée. A tous les degrés de l'échelle, la vénalité et la faveur sont les seuls titres; mais la jouissance à vie de la charge acquise et l'espoir de la léguer aux descendants sont deux palliatifs à ces vices, qu'on ne saurait aborder de front. Il faut se garder, je crois, d'éveiller les défiances et les susceptibilités de la classe actuellement au pouvoir: elle est toute-puissante sur la population, et nous ne pourrions rien sans elle. Que, au fur et à mesure des vacances, le choix éclairé des titulaires nous assure l'intégrité de nos agents, rien de mieux. Mais encore faut-il qu'une prime soit offerte à leur dévouement et à leur activité. Un « pour cent » dans les revenus du Muong pourrait les intéresser à sa bonne administration. Aux extinctions, la libération des villages attribués à la charge compenserait pour le trésor public l'appoint que l'honnêteté nous fera refuser du prix d'achat aujourd'hui en usage pour les candidats. C'est un des moyens les plus simples et les plus justes d'aborder la plaie vive et délicate de

l'esclavage. Cette plaie enlève au budget local la plus grande partie de ses ressources : le travail du serf appartenant en entier au maître, qui est rarement un inscrit et par conséquent exempt du cens, et dont la contribution, même dans ce cas, n'est pas proportionnelle au nombre de têtes à son service. Il est d'ailleurs possible d'augmenter encore le chiffre des imposables libres, sans toucher aux privilèges de la caste non inscrite. Il suffit de puiser presque exclusivement dans cette caste les éléments de la force armée à créer.

D'autre part, les gens de race Pou-Thaï fourniront une recrue excellente; et la mise sur le pied d'égalité, dans nos rangs, des indigènes de toute origine, ne peut être qu'un accélérant vers l'égalité de condition que nons voulons leur faire acquérir.

Les anciens Kha seront trop heureux de trouver dans notre protection le moyen d'échapper, comme inscrits à deux ticauts[1], au servage presque illimité dans lequel ils sont maintenus pour permettre à leurs maîtres d'acheter l'autorité. Quant aux esclaves pour dettes, notre devoir exprès est de faire pour eux au moins autant que la loi siamoise. Il n'y a qu'à l'appliquer réellement : elle fixe un tarif de valeur à la journée de l'esclave employé par son créancier. Mais il serait bien plus avantageux, dans l'intérêt général, que ce travail de l'esclave pour dettes, rémunéré au taux légal, fût mis au service, non pas du créancier, mais des travaux publics[2]. Cela allégerait d'autant les corvées, actuellement illimitées, que le bon plaisir des khaluongs, ou commissaires, peut imposer aux inscrits.

Il va sans dire que la légalisation des créances pouvant entraîner l'aliénation de la liberté devra être exclusivement réservée à l'autorité française éclairée par la coutume. C'est, avec les causes capitales et celles dépassant un chiffre que l'expérience démontrera, le seul cas où le pouvoir protecteur doive intervenir dans l'administration indigène autrement que par ordre et par contrôle.

Le plus simple qui me paraisse devoir être proposé est la délivrance, au Tiaos, de carnets-souches comprenant un nombre de quittances proportionné à celui des inscrits déclarés. Ces quittances, délivrées par le Ratsawong au reçu de la capitation, porteraient au verso autant de cases qu'il sera décrété de jours de corvée gratuite.

[1] Monnaie siamoise valant 0 fr. 60.

[2] Le montant des journées acquises, versé au créancier, libérerait, de fait, l'esclave à bref délai.

Elles tiendraient lieu du permis de circulation dans le muong, sans lequel, aujourd'hui, nul indigène ne peut voyager. Elles permettraient, par l'apposition des cachets ou signatures des autorités les ayant commandées, de constater la fourniture des corvées et d'établir en fin d'exercice la majoration des impositions à réclamer pour les corvées non remplies. Elles seraient remplacées par une contribution proportionnelle.

Quant à la circulation de muong à muong, un carnet à souches analogue permettrait aux Tiaos d'en accorder l'autorisation au tarif voulu et d'exercer sur les étrangers la surveillance incombant actuellement à leur charge.

Les patentes, enfin, classées suivant l'importance et la nature du commerce qu'elles autoriseront, et les passeports ne devraient être délivrés que par l'autorité française.

Il importe, en effet, surtout au début de notre occupation, que la tranquillité soit parfaite; c'est-à-dire rigoureuse la surveillance sur les étrangers, particulièrement sur les Siamois et les Birmans. Il est probable que les territoires rétrocédés, de gré ou de force, par le Siam seront le théâtre de quelques tentatives isolées ou groupées de la part des agents qu'il y a si longtemps entretenus. Sous couleur de maraude, bien des vengeances particulières et des essais de troubles seront tentés. Et ce, avec d'autant plus de facilité que l'existence du brigandage sur le territoire siamois nous enlèvera tout prétexte à prendre les soi-disant malfaiteurs pour des agents siamois. Aussi, tout en resserrant le réseau indigène de surveillance admis par la coutume, faudra-t-il le renforcer dès le début par la création de forces ou d'une troupe entièrement en notre main.

Il va sans dire que trop de Français seraient ici coûteux sans grande utilité. Mais je crois bon d'encadrer fortement, tout au moins de sous-officiers, nos futures recrues laotiennes. Reste à mettre ceux qui se dévoueront à cette tâche dans des conditions telles qu'ils puissent s'y attacher efficacement et sans arrière-pensée. Je voudrais que le rengagé, admis à servir dans les corps indigènes, fût assuré : 1° de l'existence, autrement, qu'il eût la solde ancienne des tirailleurs tonkinois; 2° de la fixité, c'est-à-dire qu'après trois ans de service dans le même corps il eût droit à un congé de six mois, suivi d'une période d'instruction complète en France qui le remît au pas. Mais il lui faudrait aussi la certitude de rentrer à la compagnie et

sur le terrain où il a appris à rendre des services. A la retraite acquise, une concession lui serait offerte dans le pays même, dont il aura pu apprécier les ressources et le genre d'existence. Pour l'officier, aux derniers avantages près, les desiderata sont les mêmes : ce sont des coloniaux qu'il faut à la tâche que nous réserve l'avenir dans ce pays; on n'en peut distraire sans détriment les acclimatés.

Quant à la troupe, le système siamois de la milice, à relèves périodiques, est entièrement insuffisant pour faire autre chose que des hordes. En fait, il ne diffère que par la brièveté extrême du service de celui employé trop souvent par nous, dans les troupes indigènes. Il est basé sur l'éventualité d'une levée en masse que nous ne saurions prévoir, du moins en notre faveur. Ce qu'il nous faut, c'est une « arme » peu nombreuse, si l'on veut, mais de trempe supérieure à celles qu'on peut nous opposer, et parfaitement en main. De ces prémisses, il faut logiquement conclure à la suppression ici du service à courte durée. Il faut fuir le renouvellement des effectifs avant que tout le parti possible n'en ait été tiré. Va-t-on perdre son temps, s'énerver, au détriment d'autres tâches, à dresser indéfiniment des recrues nouvelles, qu'à peine formées vous enlève l'expiration de leur engagement? Elles iraient mettre au service du plus offrant ou des intérêts adverses l'arme que vous leur avez appris à manier contre l'œuvre même en vue de laquelle vous les avez dressées. Ici, comme ailleurs, ce serait être dupe que de faire des soldats pour ne pas les user jusqu'à la corde, si j'ose m'exprimer ainsi. Le licenciement ne doit être prononcé que pour ceux devenus inutilisables, du moins pour le service actif. Et même alors, des gens en contact avec nous depuis de longues années, pour lesquels le métier a perdu l'amertume des débuts, faits à nos besoins, à nos consignes, à nos travaux, peuvent devenir des auxiliaires précieux dans les diverses branches de l'organisation progressive du pays : comme matas, dans les postes de police, comme surveillants dans les muongs, comme piqueurs dans les travaux.

Mais pour obtenir d'un homme, fût-il Pou-Thaï ou Kha esclave, l'abandon, ou mieux le don de sa vie entière, encore faut-il la lui faire possible; pour se l'attacher, il la faut enviable. Ici encore, rien de plus facile, et toute comparaison doit être en notre faveur. Le milicien lao au service du Siam n'est ni vêtu, ni payé, à peine nourri,

ni exempt de la capitation. Il n'a droit que dans les grandes occasions à l'uniforme demi-européen qu'on lui garde en magasin. Quant à la solde, elle reste aux mains du gradé siamois, si même elle vient jusque-là. Sa nourriture de ration, tirée du magasin qu'il alimente lui-même comme inscrit, est insuffisante; il la lui faut compléter aux frais des villages, au plus grand détriment de la discipline et des relations avec l'habitant.

Or on peut prélever sur l'impôt en nature actuel la nourriture pour une compagnie de 200 hommes et 24 gradés indigènes : à 0k,800 elle ne monte qu'à 1,075 péculs. Leur solde, à 0h,08 par homme, 0h,10 par caporal et 0h,20 par sergent, ne dépasse pas 6,892h. Ces allocations sont largement suffisantes, au Laos, pour faire vivre le soldat et sa famille[1], surtout si l'on exempte celle-ci de l'impôt et de la corvée, et si l'on groupe les colonies militaires autour des postes, sur les grandes voies de communication, de façon à faciliter la surveillance, la protection et les appels. Car rien n'empêchera, suivant les besoins du service, de renvoyer dans ses foyers tout ou partie de l'excédent en hommes; certain que l'on serait de toujours les avoir sous la main et sous le contrôle de leurs chefs immédiats. Dans le cas inverse, on pourrait rappeler sous les drapeaux les vétérans. Intéressés à la garde du poste qui sert de sauvegarde à leurs biens, ils en assureraient le service pendant des opérations éventuelles où toute la garnison deviendrait nécessaire. Bref, le but à atteindre, selon moi, est la création de colonies militaires détachées peu à peu de la population, mais non étrangères : c'est là tactique pirate. Le seul danger serait une rébellion. Mais on peut y parer en composant les compagnies de groupes égaux tirés des éléments d'origines diverses, tout en maintenant chacun sur son terrain, pour éviter les vexations et les heurts d'armée à corvéables, qu'il faut à tout prix éviter.

La sécurité assurée, rien ne pourra entraver la marche rapide vers le but administratif : développer les ressources locales, par une équitable répartition des charges, et les travaux d'utilité publique destinés à créer les courants commerciaux.

Nous avons vu que les exportations du Nam-Kong supérieur ve-

[1] Actuellement, toutes les charges de l'armée : casernement, nourriture, frais de transport, sont supportées par la population.

naient logiquement aboutir à Pha-Nom. Il en est de même des importations françaises, comme il résultera de l'examen de la deuxième région. C'est à Pha-Nom que se constituera le grand entrepôt des articles à destination de tout le moyen Laos et des têtes de lignes terrestres, vers le Sip-Song, Panna[1], le Yün-Nan, le Pou-Eun ou Tram-Ninh et le Kham-Môn.

Dans la région qui nous occupe, les routes de terre sont excellentes et partout les charrettes à bœufs circulent facilement d'un muong à l'autre. Elles suivent de préférence les légères ondulations de terrain couvertes de forêts tantôt maigres, à sous-bois gazonnés, où vivent d'immenses troupeaux, tantôt semblables à nos bons taillis fourrés, dominés par les fûts énormes des arbres à huile. Parfois les routes sont interrompues, pendant la culture du riz, aux cuvettes inondées qu'il leur faut traverser. Mais la somme de travail nécessaire serait bien faible pour les rendre excellentes en toute saison.

Les principales sont : celle de Lakhôn, ou plutôt Kout-Samat, à Sakhôn, puis Nong-Khaï: de Bang-Mouk à Sakhôn, en remontant le Nam-Kam; de Bang-Mouk à Kemmerat; et d'ici, la patte d'oie de grosses voies menant à Pak-Moun, Oubôn, Amnat, et, si l'on voulait, à Kham-Tong-Nhiaï et Satavan. Sans les difficultés de navigation du Nam-Kong en aval de Bang-Mouk, sans celles du Fé-Bang-Hien pendant trop de mois, c'est à Kemmerat que battrait le cœur de l'Indo-Chine. Mais, pour ces raisons, la préférence me semble devoir être donnée à Pha-Nom comme chef-lieu, avec subdivisions : 1° à Outhèn, débouché du Nam-Hin-Boun et du Kam-Môn; 2° à Sakhôn, dock des importations vers le Laos central; et 3° à Kemmerat, point de liaison avec le bas Nam-Kong et les régions Lao-Khmères riveraines du Si et du Moun. Pha-Nom est situé au bas du bief navigable du Nam-Kong, au confluent du Sé-Bang-Faï, partiellement navigable lui-même, enfin au débouché des routes les plus courtes ou les plus faciles d'Annam. La première vient de Dong-Hoï ou du Quang-Binh; une autre de Quang-Tri par Aï-Lao, Tchépôn et Nam-Nao; une dernière, enfin, en prolongeant celle d'Aï-Lao, atteint Tourane, notre futur grand port en Indo-Chine.

C'est là que doivent converger tous nos efforts : relier Tourane au Nam-Kong navigable par une voie de pénétration faisant prime sur

[1] Provinces du haut Nam-Kong ayant pour centre Xieng-Hong.

les projets anglo-siamois (Voir les projets 3, 4, 5 mis en avant d'après la communication de M. Robert Gordon à la Société des Arts. Londres, 26 février 1891).

Bassin des deux Sés.

Or, c'est par le bassin des deux Sés que doit passer, je crois, l'artère destinée à faire communiquer la mer avec le Nam-Kong. C'est, dans la deuxième région que le terrain séparant ces deux objectifs oppose le moins d'obstacles à nos efforts et se prêtera le mieux à nos travaux.

Au point de vue géologique, le double bassin des Sés se compose des calcaires du Sé-Bang-Faï et des grès argileux du Sé-Bang-Hièn. La limite entre les deux terrains est tracée par l'arête du Pou-Sang-Hé ou Tiang-Hé, qui, du confluent du Sé-Baï, remonte à l'ouest-sud-ouest et forme le talus méridional du bassin du Sé-Baï. Elle se prolonge dans la même direction par le Pou-Kha-Sac et par les escarpements qui dominent la rive gauche du Sé-Tchépôn[1]. Sa brisure sur l'Annam constitue le versant gauche du Rao-Krong[2]. L'assise se rattache ensuite au plateau du Rao-Vieng et forme bords à la cassure du Dac-A-Sap ou Sé-Kong supérieur. Elle se tourmente ici, au contact des soulèvements de roches primaires qui dessinent la chaîne centrale : Dong-Ngaï (double pic) et bouleversement de l'A-Touat. Au sud, la même assise domine la plaine du Sé-Dôn. L'arête continue qui la borde n'est coupée, au nord, qu'en un point : à Tchépôn, par le passage du Sé-Bang-Hien. Le plateau que forme cette assise est incliné en pente générale douce vers l'ouest et le Nam-Kong. Il disparaît, sur ses bords, sous les alluvions de l'ancien lac des Nongs. Dans cette région particulière, l'aspect est identique à celui de la première et caractérise aussi le coin compris entre le fleuve et le bas Sé-Bang-Faï.

Mais, en remontant cette rivière, on rencontre bientôt les argiles légères et les grès ferrugineux, puis les calcaires caractéristiques du deuxième bassin. Ils dessinent l'immense ligne régulière de falaises étendue depuis le chaînon de Maï-Lan, en Annam, jusqu'à

[1] Si Tchépôn. Sa brisure sur l'Annam constitue le versant gauche du Rao-Krong.
[2] Haute rivière de Quang-Tri.

Muong-Khong et le Nam-Kong, en aval du Luang-Prabang. Elle passe par M-Vang, Pou-Houa et les roches de Lakhôn, du Nam-Hin-Boun, du Nam-Ka-Dinh, de Borikam, d'Hin-Kam-Mak et du Muong-Khassy. Cette formation se retrouve, à l'état de chaînons relevés, tout autour des massifs centraux : à Ba-Truc et Pi-Ey, près du double pic; à Tourane (roches de marbre) et Bong-Son; à A-Roc, et le long du massif du Quang-Nam; au nord, dans les rochers du Thanh-Hoa et, dans la vallée du Song-Ka, à Kaï-Chanh. Partout, cette assise entre en contact avec les quartz métallifères précédant les noyaux éruptifs : tels les terrains bordant le Sé-Kong, rive gauche; tels ceux du haut Sé-Bang-Hien et de Ban-Tong-Ac (sables aurifères). Cette formation est d'autant plus importante que les charbons de Tourane et d'A-Long lui appartiennent, que c'est dans son terrain qu'en exploitent les gens de Pha-Bang, au dire du Cambodgien Crouicht. Aussi peut-on prévoir la découverte d'autres gisements dans les bassins supérieurs de tous les affluents gauches du Nam-Kong moyen. Tous ont leurs sources aux terrains primitifs du Pou-Louong, tous ont leur cours moyen coupé par l'assise qui nous occupe. D'autre part, les mines de plomb de Pa-Tèn, les échantillons de ce métal qu'on a présentés à M. Coumillon près de Vien-Tian et la mine exploitée par les Kha-Kon-Tou de Tom-Pong lui appartiennent également. Enfin, les rochers argentifères de Len-Bac (Quang-Binh) et les pyrites, fort communes dans la région de Sé-Bang-Faï, ajoutent à la richesse de ce terrain[1].

Dernier point : son intersection avec les grès du Sé-Bang-Hien ouvre la voie la plus commode, sinon la plus directe, entre mer Nam-Kong. En effet, de Quang-Tri au confluent de Sé-Baï, cette voie de terre naturelle n'est brisée qu'à peine au passage de Lang-Ho, par 240 mètres de différence de côtes entre la vallée et le faîte du plateau. Cette route mène droit à l'objectif cherché : navigation permanente du Nam-Kong.

Par navigation, j'entends celle des vapeurs. Car, si l'on se contente des pirogues, le Sé-Bang-Faï est navigable jusqu'à la perte relevée par le capitaine Cupet. Le Sé-Bang-Hien l'est, par son affluent le Nam-Kok, jusqu'à M-Vang et par le Tchépôn jusqu'à Son-Leng (Tan-Tinh), près d'Aï-Lao. La rivière de Quang-Tri étant

[1] On y trouve également de l'alun à Muong-Vang.

navigable jusqu'à Maï-Lan, c'est dire que le commerce actuel n'a pas quarante-cinq kilomètres de bonne route de terre et 240 mètres de montée à franchir, entre les eaux utilisables des deux versants!

Mais, si avantageuse que puisse être dès aujourd'hui cette circonstance unique, si haut que puisse remonter, dans le Sé-Bang-Hien l'*Argus*, s'il peut franchir les rapides de Kong et s'il conquiert en droit tout le bassin du grand fleuve, il me paraît insuffisant de s'en tenir à cette voie de communication intermittente. Elle laisserait isolés et comme prisonniers nos forces, nos intérêts, pendant neuf mois de l'année, dans le bassin de Pha-Nom, sans liaison possible avec Kratieh, c'est-à-dire à distance infiniment trop grande de notre base d'opérations. Enfin, au point de vue commercial, les moyens de transport ne seraient pas en rapport avec la grandeur de l'œuvre que nous devons entreprendre : relier la mer annamite au Mé-Kong; c'est à quoi nous devons travailler ici.

L'étude, le tracé, l'ébauche, avec les ressources et les moyens locaux, de la grande voie Quang-Tri au Sé-Bang-Faï : telle doit être la pensée dominante, j'allais dire unique, de qui aura la charge et l'honneur d'établir l'autorité française dans la deuxième région; c'est-à-dire de rendre l'indépendance au Pou-Thaï et aux Kha inscrits dont se compose l'immense majorité de la population. Mélangées entre elles, mais non assimilées aux Lao, qui ont la supériorité numérique et le pouvoir à Nam-Nao seulement, les peuplades indigènes se classent dans l'échelle de la civilisation, suivant une gradation descendante. Aux Pou-Thaï appartiennent les muongs de Pou-Houa, Vang, Pha-Bang, Tchépôn, P'hin et Nong. Les Soué, ou Kha laocisants, détiennent les provinces de Song-Kon, Phong et Falan. Les Kha-So, privés de circonscriptions administratives distinctes, sont répartis en grand nombre dans les muongs du Sé-Bang-Faï et du Pou-Tiang-Hé. Ils constituent presque exclusivement la population dans la chaîne de partage à hauteur du Quang-Binh. Très doux, ils sont immédiatement utilisables à l'égal des laocisants. Le bassin de Sé-Bang-Hien supérieur a pour habitants une agglomération de Kha inscrits des Pou-Thaï; mais les charges leur sont allégées en raison de leur richesse moindre et de leur moindre degré de culture. Leurs groupes principaux sont ceux des Tièk, des Tia-Li et surtout des Keu-Leung. Une fraction de ceux-ci avait été groupée par l'ancienne organisation du Sôn-Phông de Kam-Lo en

neuf « Tongs », « Songs » ou cantons. Des institutions annamites, il ne reste plus ici que celle, déplorable, des « fermes » ou douanes affermées. Aujourd'hui presque indépendants, mais en rapports suivis d'amitié et de commerce avec les Pou-Thaï, ces Kha abordables devront être considérés comme un point d'appui nécessaire et une base solide pour la constitution en corps sociaux de leurs frères indépendants. Ceux-ci occupent tout le plateau argilolithique étendu sur la rive gauche du Sé-La-Nong et du Sé-Bang-Hien ; leur nom de tribu est : Ta-Hoï. La plaie vive de la population Ta-Hoï est la chasse à l'esclave, qui entraîne l'insécurité absolue, l'impossibilité de la production et du commerce, enfin l'absence totale de cohésion, et, par suite, pour nous, l'impossibilité d'agir sur la masse. Pour faire cesser cet état de choses déplorable, il faut en supprimer la cause : les communications avec les acheteurs laotiens du Sé-Don et du moyen Sé-Kong. C'est pourquoi je propose de rattacher cette région à celle de Tchépôn. Car la deuxième région doit avoir son chef-lieu à Tchépôn : c'est ici le nœud des communications d'Annam aux divers points du Nam-Kong moyen et aux terres des Kha. C'est le centre des nations diverses que nous voulons employer, chacune suivant ses aptitudes, à l'œuvre projetée.

Dans l'état actuel, et au point de vue des ressources, on peut partager le territoire des deux Sés en trois zones :

I. Terrains de rapport, comprenant les muongs lao-soués à fonctionnement régulier. On peut leur appliquer les mêmes règles qu'à la région de Pha-Nom. Tels sont : Pou-Houa, dont j'ignore l'impôt; Nam-Nao, qui verse annuellement 4,800^{h} au trésor siamois ; Falan 48^{h} ; Phong 60^{h} ; Song-Kon 960^{h} ; Phin 72^{h}. Soit à recueillir 6,220^{h} dans cinq muongs dont l'imposition en riz monte à 8,300 piculs [1]. Il conviendrait d'ailleurs de rattacher aux muongs de la rive gauche les zones riveraines détenues par Lakhôn, Bang-Mouk et Kemmarat. Ou, du moins, on pourrait ramener Lakhôn à son ancien emplacement, rive gauche, en lui concédant les territoires administrés actuellement par Bang-Mouk et Kemmarat de ce côté. Ces muongs seraient indemnisés à l'aide des terres de l'autre rive. On ne saurait, en effet, trop accumuler les inscrits sur la rive gauche, en vue des travaux de Quang-Tri à Pha-Nom, travaux que je voudrais voir

[1] Unité de poids égalant 60 kilogr.

mener de front avec l'organisation de la région, par ses seules ressources.

II. Or la deuxième subdivision, celle des territoires récemment enlevés en pleine paix par le Siam à l'incurie des phus de Kam-Lo, ne peut être considérée comme de rapport, en fait d'impôt. Les Siamois ont supprimé, en attendant mieux, la légère redevance payée jadis à l'Annam. Ils l'ont remplacée, avantageusement pour eux, par des corvées illimitées. Il serait impolitique, ici comme partout, du reste, d'exposer les indigènes à faire, entre les deux administrations, une comparaison défavorable à la nôtre. Comme les Siamois, contentons-nous seulement d'exiger des Pou-Thaï des cinq « Thaus », moins Phin qui peut payer, et des Kha leurs inscrits, comme des Keu-Leung des « Tongs », simplement la corvée ou le service militaire. Celui-ci devra être organisé en vue d'assurer la paix et la sécurité dans toute la région, y compris chez les Ta-Hoï indépendants.

III. Chez ceux-ci les exigences devront se borner à leur groupement autour de chefs volontairement choisis. Seuls, ces chefs pourront délivrer, dans la forme usitée chez les Tiao-Muongs laotiens, des permis de circulation collectifs aux villages ralliés. Ces permis donneront aux Kha rattachés l'entrée des marchés surveillés à créer sur les grandes routes du plateau Ta-Hoï; les postes seront fournis par les Keu-Leung.

Quant à l'élément annamite, je le considérerais plutôt comme un danger; il est inutile d'y chercher un appui. L'empire de Hué a eu longtemps, il est vrai, des postes et des mandarins dans toute la deuxième région. Mais le résultat le plus clair de sa domination n'est autre que la dépopulation du pays. Jamais l'Annam n'a su ni voulu tirer parti de la porte que sa langue elle-même a baptisée Aï-Lao, « porte du Laos », si largement ouverte à ses entreprises sur la vallée du Nam-Kong. Ramenés par nous, peut-être malgré les engagements secrets du vieux parti avec le Siam, les mandarins ne sauraient être surveillés efficacement; le protectorat actuel ne le permet pas. D'ailleurs, la corruption et l'hostilité innées de ces agents étrangers, de ces intermédiaires superflus ne sauraient que nous aliéner les populations. Enfin, l'activité du protectorat de Hué doit trouver un aliment plus que suffisant dans le maintien de l'ordre

sur son propre territoire et surtout dans les travaux considérables que nécessitera la réunion, par une voie ferrée, de Tourane à Hué, puis à Quang-Tri. L'importance économique et politique de ce projet me paraît inutile à démontrer quand on sait que, de Tourane à Haï-Phong compris, l'Annam n'a pas un port vrai.

Quant à la force armée, point n'est besoin d'aller chercher sur la côte des soldats tenant mal à la fatigue et aux fièvres des bois. La population indigène fournira des éléments bien supérieurs; les Pou-Thaï sont les meilleurs soldats des armées régulières siamoises, et, enrégimentés, les Keu-Leung ne leur céderont en rien. Ici encore, et surtout à cause des influences et du voisinage de l'Annam, il importe de ne pas constituer les unités à l'aide d'éléments entièrement homogènes. Les groupes Pou-Thaï devront être poussés de préférence sur le terrain des So et des Keu-Leung; ceux des Keu-Leung chez les Pou-Thaï et les Ta-Hoï. Comme sur la rive droite, je voudrais voir se former, autour des postes, des colonies militaires.

Est-il besoin d'insister encore sur l'utilité des « marches »? Que d'efforts, que de travaux, que de temps perdus, que de volontés usées par les déplacements de nos unités annamites, sans cesse arrachées au terrain où officiers, sous-officiers et soldats venaient de prendre pied! On n'apprend en un jour ni à connaître une région, ni à en voir l'utilisation possible, ni à prendre langue avec les indigènes et à discerner, des gens ou des idées, quels sont les appuis, quels sont les ennemis. Sur le terrain des Kha, plus que partout ailleurs, il importe de rester en place, de voir, d'apprendre même les langues diverses qui séparent encore les éléments à grouper, avant de tenter prématurément une action réelle. Elle doit être précédée de l'initiation des Kha aux cultures et aux industries diverses pratiquées chez les Thaï et les Soué. Chez ceux-ci nous n'aurons qu'à améliorer. Il faut que les postes soient autant de fermes-écoles et de haras, car l'élevage doit être une des plus grandes ressources de ces régions; il faut qu'ils soient autant des colonies prospères que des bases de pénétration. Chez les Ta-Hoï, cette pénétration doit être toute pacifique : elle se fera par des convois réguliers de négociants escortés de poste en poste. Il faut des forces suffisantes pour décourager les pillards, protéger les transactions, assainir les routes et donner à l'autorité des chefs de groupes la sanction qu'il serait dangereux de leur mettre directement en main. Les indépendants

s'intéresseront à notre œuvre le jour où ils constateront qu'il est possible de se procurer à bon compte auprès de nous les objets qu'ils payent aujourd'hui aux Lao de la liberté des leurs et de leur propre sécurité.

Subordonnée aux grandes artères dont nous voulons assurer le battement régulier, la répartition de nos forces doit se faire suivant deux directions divergeant de Tchékon comme cœur. Un poste au pac (confluent) du Sé-Baï, tiendra le Sé-Bang-Faï et les routes du Pou-Houa, tandis qu'un autre, à Song-Kôn, aidera aux rentrées dans la riche vallée du bas Sé-Bang-Hien; il assurera la surveillance des voies nombreuses qu'elle ouvre. Dans l'autre direction, un poste secondaire, à Tam-Tinh (Song-Leng), commandera le Tchépôn et le groupe des Songs en tenant les routes du Quang-Tri; un autre à Pa-Tiou et un dernier vers Padouh établiraient la jonction, par l'intérieur, avec la troisième région. Ils maîtriseraient les nœuds de communications du plateau Ta-Hoï.

On sera peut-être étonné que je me sois laissé entraîner jusqu'aux bords du Sé-Kong et du Sé-Don par des raisons simplement ethnographiques et géologiques. Mais il en est une autre qui les prime, c'est la pensée qui doit présider à l'organisation de la troisième région : supprimer le marché aux esclaves de prise.

Sés Don-Bolovens.

De toutes les mesures préventives ou répressives de la traite, aucune ne vaut l'isolement administratif complet et la rupture des relations commerciales entre le pays de production de l'esclave et son marché. Le rattachement des Ta-Hoï à Tchépôn et la création des convois marchands rempliront le but dans la deuxième région. Dans la troisième, il s'agit de fermer aux Lao-Soué du Sé-Don l'entrée des territoires Kha. C'est un cordon sanitaire qu'il faut nouer autour des muongs esclavagistes.

Pour l'exécution, nos intérêts sont d'accord avec les moyens mis à notre portée par la constitution sociale du pays. Les autorités locales, toutes Soué, malgré la couleur laotienne qu'elles se donnent, exploitent une population très mélangée; tous les sangs de la montagne anamite sont venus s'allier pour former, dans la plaine, une plèbe de travailleurs très docile, très malléable, souverainement pacifique.

Mais, au bas de l'échelle sociale, il y a l'esclave de prise ou le Kha des frontières, qui endure avec peine le joug et les exactions du Lao. Nous avons pu constater avec quelle antipathie la race indigène voit les empiètements auxquels la poussée siamoise a donné une vigueur imprévue. C'est chez les mécontents que nous trouverons nos alliés naturels et des soldats parfaits, indépendants des puissants du jour, lesquels nous considéreront longtemps comme des gêneurs.

Il ne faut pas attendre d'eux l'aide affable et l'empressement que mettront à notre service, d'accord avec leurs intérêts, les Tiaos des première et deuxième régions; celles-là ne possèdent que peu ou pas d'esclaves de prise. Ici, au contraire, les postes devront être établis d'une façon sérieuse, avec Kham-Tong-Nhiai comme centre; et leur contrôle sera rigoureux sur l'administration indigène. A cette nuance près, celle-ci peut être calquée de tous points sur l'organisation proposée dans la première région. Indépendamment des esclaves particuliers, et comme les Tiaos de la rive droite, les princes Soué du Sé-Dôn possèdent des muongs vassaux : tels Suvannakili pour Bassac, Kong et Muong-Hoï pour Kam-Tong-Nhiai, Sapat pour Smia, Sutabali pour Saravan. Comme eux, ils possèdent, dans les Bolovens, des villages dont l'impôt entre en entier dans leur cassette et dont les habitants sont leur chose. J'ai indiqué les améliorations possibles; encore une fois, le recrutement seul de la force armée doit différencier l'administration des première et troisième régions, toutes deux de rapport.

Le budget du dernier groupe peut être florissant, à en juger par les chiffres recueillis : Saravan, 1632^{h}; Smia, 75^{h},60; Sapat, 48^{h},80; Kam-Tong-Noi, 430^{h}; Kong, 384^{h}; Lakhon-Pheng, 62^{h}; Sutabali, 270^{h}; Kam-Tong-Nhiai, 1890^{h}. Soit 4821^{h},20 d'impôt pour les muongs connus. Et le riz de contribution atteint aujourd'hui un chiffre exorbitant. Enfin, sans compter Suvannakili, Bassac et M-Tièm possèdent, rive gauche, de nombreux inscrits revenant de droit au gouvernement de Kam-Tong-Nhiai.

Comme dans la 1re région, les travaux publics, peu considérables, ne grèveront que faiblement le budget; les corvées non exigées pourront être, ici aussi, converties en numéraire. On pourrait justement faire bénéficier la 2e région de l'excédent des recettes tirées des deux autres, une fois leurs voies de communications

assurées. La route charretière à créer de Kemmarat à Kam-Tong et Bassac devra d'ailleurs son importance au succès des efforts tentés dans la 2e région. Elle rencontrera le terrain le plus facile et, raccordée à celle de Kam-Tong à Saravan, elle doit supplanter celle de ce point à Bassac par Da-Sia.

Mais il en est une autre à créer, sans grande peine, du reste : c'est la route qui doit apporter aux Kha du plateau Boloven notre protection efficace et donner à nos nationaux le climat nécessaire à la restauration des forces dépensées au service du pays. Cette route assurera, enfin, à nos étalons améliorateurs sur le plateau Boloven, les conditions les plus favorables à leur acclimatation. Je considère, en effet, l'ensemble des 1re, 2e et 3e régions comme offrant à l'élevage un terrain aussi avantageux que ceux d'Australie. Il suffira d'améliorer la production et de l'encourager en offrant, par Tourane, la prime à l'exportation, aujourd'hui sujette soumise de Bangkok et des Koulas (Birmans). La route des Boloven, de Kam-Tong à Nong-Boc, devra se prolonger sur Siem-Pang; elle jouera le rôle de route stratégique pour les communications, le ravitaillement et le soutien des postes à semer en cordon, à portée de la crête sud-ouest du plateau. Leurs emplacements désignés semblent être : Nong-Boc, In-Thi et Pa-Hoï. Saravan détacherait à B-Siou; et Kam-Tong vers Na-Banlong ou plutôt vers Ban-Dan, mais chez les premiers Kha, plutôt que dans les villages soués. Kam-Tong-Nhiai est le centre désigné pour la résidence du représentant français, tant par ses ressources que par les facilités d'accès qu'il offre, soit d'Annam par Kemmarat, soit du Cambodge par Bassac. Saravan ne doit son importance actuelle qu'à l'objectif siamo-laotien : commerce et pénétration chez les Kha, par la trouée qu'il commande. Mais, outre les difficultés d'accès qu'il présente, ce point doit être rejeté comme capitale excentrique.

Il importe, en effet, je l'ai dit, de borner la 3e région aux limites des territoires occupés effectivement ou détenus par les Lao-Soué, c'est-à-dire au pied du plateau Ta-Hoï, à la rive droite du Sé-Kong et à la falaise du plateau Boloven. Cette région offre, au point de vue géologique, une homogénéité parfaite. Tous ses intérêts et ses débouchés convergent sur Kam-Tong. L'énorme soulèvement porphyrique du Pou-Set et les plateaux de grès qui lui font suite au sud sont doucement inclinés, vers le nord, sur le Sé-Dôn. C'est de ce

côté que s'écouleront les produits miniers, forestiers (cardamone des Bolovens, benjoin et résines des Nhia-Heun) et agricoles de la région : il est douteux que les bœufs, quand il y en aura, descendent les falaises du Tapac sur Attopeu. Le Sé-Dôn, bas ou moyen, servira de directrice à tout le mouvement commercial; c'est d'ailleurs la seule artère navigable de la région. Le Sé-Kong, dans la partie où il lui sert de limite, est difficilement praticable et, plus bas, dérive sur Attopeu et sur Stung-Treng, c'est-à-dire sur la 4e région.

Massif des Kha indépendants.

Or, il s'agit, ici encore, d'enlever aux Soué traitants des muongs tout contact avec les Kha indépendants de la chaîne centrale.

Cette région est encore trop imparfaitement connue, au moins de moi, pour que je m'y appesantisse longtemps. Les rapports du capitaine Cupet jetteront sur elle un jour plus complet.

Dans la zone que j'ai pu parcourir, au terrain près, les points d'analogie avec le plateau Ta-Hoï abondent; les desiderata sont presque identiques : suppression de la chasse à l'homme et constitution de groupes sociaux.

Le sol, constitué en majeure partie de roches ignées ou métamorphiques, semble devoir être riche en gîtes métallifères : les Kha eux-mêmes exploitent le fer, le plomb, l'or. Mais les dislocations du sol et des races rendent la reconnaissance du terrain aussi difficile que l'abord des habitants.

D'après mes souvenirs, récents et anciens, on pourrait reconnaître trois zones dans le terrain des Kha :

1° L'avant-chaîne annamite est habitée, à peine cultivée, par les Moïs. Pauvres, ils sont tributaires de l'Annam et lui servent d'intermédiaires commerciaux avec l'intérieur. Dans le nord, leur plus grande industrie est l'exploitation du rotin et des bois;

2° Les plateaux ou cuvettes intermédiaires, très riches souvent, sont arrosés tantôt par les affluents du Nam-Kong, comme le Mout, tantôt par les hautes rivières d'Annam, comme celles du Quang-Nam et le Song-Ba. Souvent l'influence annamite a pénétré dans cette région, mais toujours partiellement, sous forme de son-phong (poste de montagne). Toujours elle a laissé le sol aux indigènes, qu'elle

est incapable de déplacer : elle se contente de les exploiter indignement. Ils fournissent aux ports, peuplés surtout de Chinois, les produits forestiers précieux : cannelle, plantes tinctoriales et médicinales. Obligés de les aller cueillir dans les halliers et sur les sommets de la grande chaîne, les gens de la seconde zone n'ont guère, avec ceux de la troisième, en fait de rapports, que des représailles;

3° La chaîne principale, souvent détachée de la ligne de partage, atteint de grandes hauteurs. Peu habitée, elle est difficilement franchissable, sauf aux Kha esclavagistes pourvoyeurs des Laotiens. Leurs méfaits n'ont d'autre mobile que la capture de la seule « denrée » qu'on leur prenne en échange des objets dont ils ont besoin : le captif. Leur piraterie a entraîné l'inimitié des deux races sœurs cantonnées sur chaque versant.

Dans les trois zones, les voies de terre sont les seules existantes, les cours d'eau y sont partout impraticables, car les points extrêmes de leur navigation sont aussi ceux des établissements créés par les races exploitantes : annamite à l'est, soué à l'ouest.

Ici, comme dans la région Ta-Hoï, nous devons isoler à tout prix les Kha traitants des acheteurs Lao, et, pour y arriver, rétablir la paix chez eux en leur apportant les articles demandés, que l'Annam peut fournir. Aussi, comme chez les Ta-Hoï, la première entreprise à tenter est-elle l'institution de convois protégés. Partant de points solidement occupés, largement approvisionnés par nous et situés à portée de la côte, les convois gagneront à travers la masse des Kha d'autres postes établis sur le versant ouest, au débouché des passages les plus accessibles. Ces postes s'appuieront sur notre organisation laotienne, mais devront être entièrement indépendants d'elle, et même entre eux. Ils serviront d'isolateurs entre les Soué et leurs congénères non laocisés. Autant que possible, ils devront être établis à portée de groupements ou « confédérations » Kha assez importants pour offrir une surface suffisante, sans pouvoir constituer un danger. Le trafic pacifique, subordonné à l'adoption d'un chef reconnu et patenté par nous, doit être le levier dont useront nos « chefs de comptoirs », si je puis dire, pour amener la population sauvage à la formation en corps sociaux qui lui manque : de village à village il n'existe actuellement aucun lien.

Quant aux moyens, les voici : au début, les esclaves libérés dans les provinces laotiennes entreront pour la plus grande part dans les

contingents à mettre sous les ordres de nos chefs de poste de l'ouest. A l'est, les Annamites, à la rigueur, pourront former le premier noyau dans les Son-Phongs placés sous notre pavillon. Mais il est important qu'ils soient recrutés soigneusement, encadrés parfaitement et surtout soustraits définitivement à l'autorité comme aux représailles de leurs mandarins, toujours jaloux de leur autorité exclusive. Tel a été le poste de la cannelle de Tram-My. Il suffira d'éviter la seule vraie faute qu'on ait commise alors : commercer soi-même. Qu'il suffise aux chefs de poste de faire produire à leur colonie le plus possible, pour montrer la voie aux Kha, d'assurer la sécurité des échanges et surtout d'empêcher l'exploitation des indigènes par l'Annamite, telle qu'elle se pratique aujourd'hui dans les « fermes ». L'exemple des Pères de la Mission des Bahnars, de feu Mayréna lui-même, est là pour prouver qu'on peut atteindre le but proposé : créer des cantons Kha ; et ce, avec l'amitié, les services et l'appui des indigènes.

Le moment est d'autant plus favorable, que l'annexion siamoise a fait vivement sentir aux sauvages leur impuissance à défendre la liberté abusive dont ils étaient jaloux. L'accueil que nous avons personnellement reçu à la frontière laotienne, prouve que des relations toutes pacifiques peuvent être immédiatement établies. Mais, en ayant soin d'éviter toute mesure pouvant ressembler à une conquête, il faut se garder de donner aux sauvages la tentation d'abuser.

Une sage lenteur est tout indiquée : le terrain est encore trop incomplètement connu, surtout les races et leurs mœurs, pour que nous nous lancions dans une occupation sans résultats assurés.

Personnellement, j'ai dû abandonner l'étude des routes de Tourane à Attopeu et au moyen Nam-Kong, occupées lors de mon passage à Hué, par mes compagnons d'exploration. Il faut attendre les travaux complémentaires du commandant Trumelet-Fabert. Toutefois, on peut affirmer, dès aujourd'hui, que Mang-Ha-Tinh peut être utilement relié à Pi-Ey comme avec A-Roc. L'occupation de ce centre important au point de vue des communications est d'ailleurs rendue urgente par la main-mise sur lui qu'a osée Luang-Kam-Nuon après l'acceptation de notre protection par le chef.

Au sud, les mêmes règles pourront être suivies dans les directions qu'indiqueront les explorateurs, en observant toujours ce principe que les Kha indépendants doivent être rattachés économiquement à

l'Annam, séparés, au contraire, des Lao et particulièrement d'Attopeu.

Province de Stung-Treng.

Attopeu et M. Kao sont les points extrêmes d'une cinquième région très semblable à celle de Kham-Tong et Saravan. Elle a pour cœur Stung-Treng, auquel toutes les populations Soué, Kha inscrits et Peunong, doivent être rattachées politiquement et économiquement. Toute la basse Indo-Chine lao-khmère dépend, à ce dernier point de vue, de la Cochinchine. Ses voies de pénétration ont pour têtes de ligne : Saïgon et Pnom-Penh.

Leur tracé est celui des cours d'eau, navigables très haut pendant les pluies. C'est le théâtre des remarquables explorations de mes compagnons de travail dirigés par le capitaine Cupet, d'après les instructions de M. le consul général Pavie. Ils ont pu constater quelles facilités offrent à la pénétration par eau le Moun et le Si, d'une part, et, de l'autre, le Sé-Bang-Kam et le Sé-San. Moi-même, j'ai vérifié que le Sé-Kong peut être remonté jusqu'à Attopeu, aux hautes eaux.

Malheureusement, il n'en est pas de même de la plus importante de toutes ces artères; je veux dire le bas Nam-Kong. C'est par lui, qu'à l'origine, notre influence et notre commerce ont tenté de pénétrer au cœur du Laos. La mission de Lagrée a reconnu les sérieuses difficultés que cette voie devait opposer à nos efforts. Toutes les expériences, tous les essais tentés depuis sont venus confirmer les renseignements recueillis par elle et datant déjà de plus de vingt ans. C'est à la même série stérile qu'appartiennent les tentatives hardies faites dernièrement par la canonnière l'*Argus*, commandée par le lieutenant de vaisseau Guinez. Il a échoué deux fois aux rapides de Khôn, à un an d'intervalle. Il est temps de mettre fin à des efforts hors de proportion avec le résultat qu'on peut en attendre: passer d'un bief fermé dans un autre aussi parfaitement clos pendant toute l'année ou peu s'en faut! De cette façon, on ne pourrait atteindre le Nam-Kong libre, c'est-à-dire Bang-Mouk et Pha-Nom, qu'au prix de trois hivernages, et encore. Il est inutile de prendre le taureau par les cornes et d'aller plus loin dans une voie amorcée sans connaissance de cause. Il faut se garder de s'épuiser et de se décou-

rager au prix de pertes d'argent et de temps, irréparables dans la période critique où est arrivée la question de délimitation siamoise.

Aujourd'hui, c'est d'affirmer au plus tôt nos revendications qu'il s'agit : en faisant flotter nos couleurs sur le Nam-Kong moyen, navigable en tout temps, de Bang-Mouk à Vien-Tian. Il s'agit d'amener à Bang-Mouk ou Pha-Nom une canonnière chargée de dire au monde, et en particulier au Siam, que tous les empiètements osés par lui en pleine paix sur la rive gauche, au mépris des droits incontestables de l'Annam, notre protégé, sont nuls et non avenus. Or, en essayant de remonter le fleuve, l'*Argus* a toutes chances de ne jamais arriver, ou du moins longtemps après que le but poursuivi par les Siamois aura été atteint par eux ; longtemps après que la prise de possession définitive de la rive gauche par les agents du Siam aura étendu le commerce et l'influence anglo-allemands de Bangkok jusqu'à la chaîne de partage : à deux journées à peine de la mer française ! Le poste siamois de Houé-San n'est pas à plus grande distance de Quang-Tri, et, du Double-Pic, on pourrait envoyer des obus à Hué même.

Il faut donc renoncer au bas Nam-Kong pour avancer la solution du problème, et l'avancer vite.

Reportons-nous à la seconde région et à la porte du Laos : Aï-Lao. C'est ici que doivent converger nos efforts. Le succès leur sera vite assuré : la nature et les hommes sont prêts à nous servir. Pou-Thaï et Keu-Leung n'attendent que nous et l'obstacle n'a pas trois cents mètres de haut. La distance des deux termes du problème est insignifiante.

Nous avons vu que, de Quang-Tri, une journée de sampan mène à Maï-Lan. Mais, pendant les mois d'octobre à janvier, une chaloupe peut atteindre ce point, elle peut y amener les sections du vapeur construit pour la navigation du haut Nam-Kong. De janvier à fin juin, les éléphants de charge, qui abondent chez les Keu-Leung, transporteront facilement la chaloupe, sectionnée, à Dinh ou Aï-Lao. Le poste de milice, que le protectorat de Hué vient de pousser en ce point, un peu tard, il est vrai, donnera toutes facilités pour le montage du bateau et son lancement en temps voulu dans les eaux du Sé-Tchépôn.

Cette rivière possède un cours d'une régularité admirable et le Sé-Bang-Hien, à la crue de juillet, atteint 13 brasses de profondeur

sur tout son trajet. C'est à la même saison, ou un peu plus tard, que le Nam-Kong, lui aussi, monte à son niveau maximum. Autrement dit : de juillet à octobre, Aï-Lao, Kemmarat et Luang-Prabang sont mis en communication directe par eau. C'est dire aussi que la chaloupe construite à Aï-Lao avant juillet peut être maîtresse de tout le haut Nam-Kong, en y devançant les bateaux siamois. Ceux-ci sont emprisonnés aujourd'hui dans le Moun, à l'égal de l'*Argus*, dans le grand fleuve. Comme lui, ils seront arrêtés par les difficultés sans nombre de la navigation au-dessous de Kemmarat.

C'est donc bien par la deuxième région que nous avons chance d'aboutir; c'est sur Aï-Lao et le bassin des deux Sés que doivent converger immédiatement tous nos efforts. Toute l'occupation des territoires qui nous doivent revenir comme appartenant à l'ancien sol annamite est subordonnée à l'affirmation par le fait de nos droits sur le moyen Nam-Kong. Car c'est par le fait seul que le Siam, sous la poussée des influences étrangères, prétend infirmer nos droits et établir la prescription contre nos revendications légitimes.

Nos lenteurs, notre ignorance de la richesse du sol tant convoité par de mieux informés que nous, jointes à la crainte exagérée de complications politiques qu'une action énergique et rapide ne peut entraîner, ont laissé jusqu'ici le champ libre aux audaces de nos adversaires. Il est grand temps que les incertitudes, les efforts divergents cessent. Il est temps que nos trois couleurs flottent aux limites extrêmes de l'empire indo-chinois, dont nous devons hériter de l'Annam. Il est temps que les hommes soucieux de l'avenir et de la grandeur du pays portent notre drapeau sur le Nam-Kong moyen et le plantent pour jamais au cœur de l'Indo-Chine française : à P'ha-Nom et à Luang-Prabang. La seule porte praticable allait se fermer. Mais Aï-Lao est encore à nous. Ne la laissons pas obstruer par nos pires ennemis, de peur d'avoir plus tard à la forcer.

J. DE MALGLAIVE,

Capitaine au 2e régiment d'infanterie de marine,
Ex-membre de la mission Pavie (1889-91).

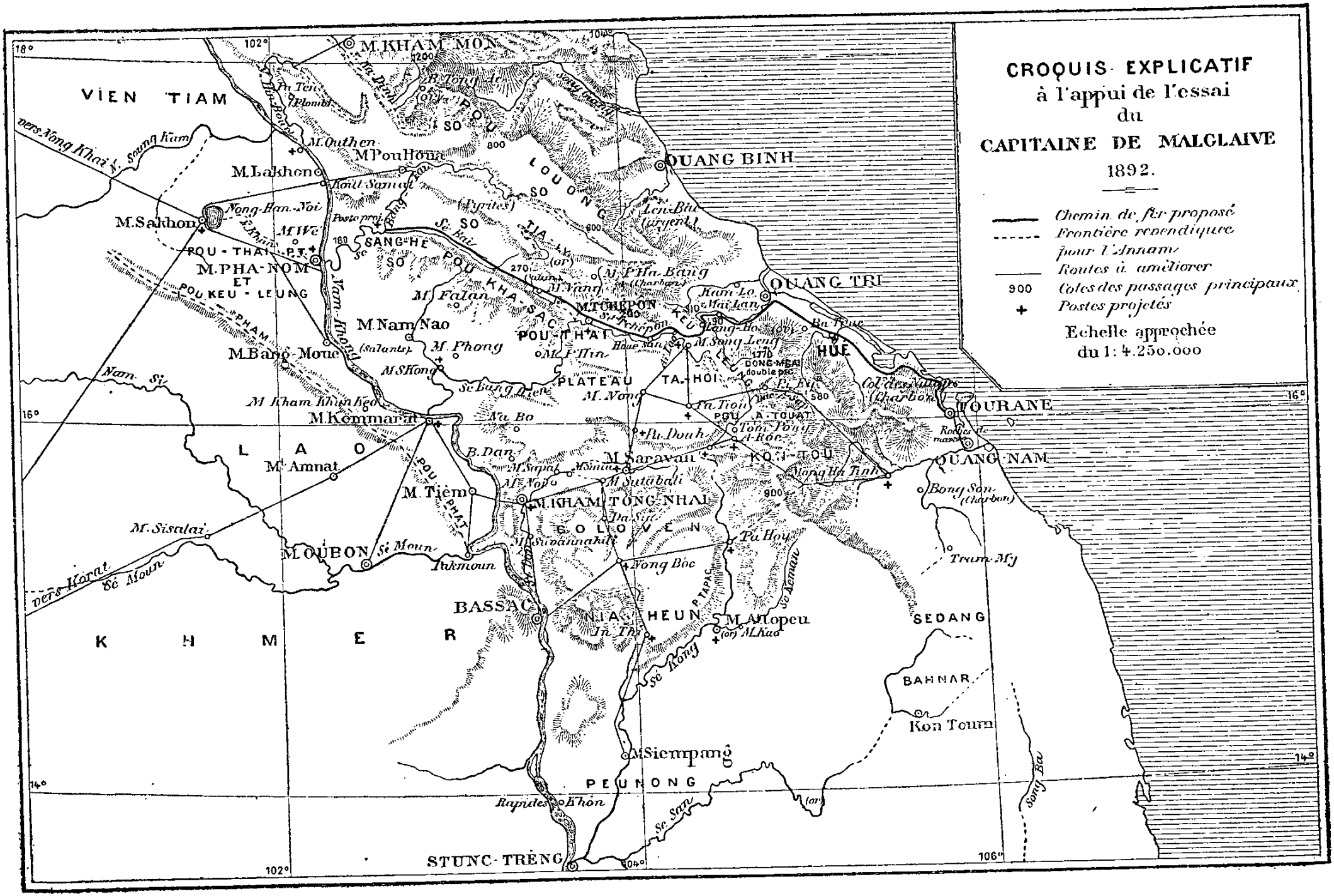
CROQUIS EXPLICATIF
à l'appui de l'essai
du
CAPITAINE DE MALGLAIVE
1892.
Chemin de fer proposé
Frontière revendiquée pour l'Annam
Routes à améliorer
900 Cotes des passages principaux
+ Postes projetés
Echelle approchée du 1: 4.250.000
VIEN TIAM
LAO
KHMER
PEUNONG
SEDANG
BAHNAR
QUANG BINH
QUANG TRI
HUE
TOURANE
QUANG NAM
M. KHAM MON
M. Pou Houa
M. Lakhon
M. Sakhon
M. PHA-NOM ET POU KEU-LEUNG
M. Bang-Moue
M. Kemmarat
M. Amnat
M. Tiem
M. KHAM TONG NHAI
M. Sisalai
M. OUBON
BASSAC
STUNG-TRENG
M. Siempang
M. Attopeu
M. Saravan
M. Nam Nao
M. Falan
M. Phong
M. Nong
M. Tchépon
M. Song Leng
M. Sutabali
M. Suvannakili
M. Kham Khun Keo
Kon Toum
Vers Nong Khai
Vers Korat
Nam Si
Nam Khong
Sé Moun
Sé Kong
Sé San
Sé Kemar
Sé Bang Hien
Sé Bang Fai
Sông Ba
Rapides Khôn
Nong Boc
Pa Hou
Pa Douh
Na Bo
Pakmoun
Tram My
Bong Son (Charbon)
Col des Nuages (Charbon)
Rochers de marbre
Mang Ha Tinh
Kam Lo
Mai Lan
Ba Tiue
Lang-Ho
Houe San
Pi Eg
Pa Tiou
Tom Pong
A-Roc
Nong Han-Noi
Nam Si
Nam Khong
Sé Bang Hien
Sé Bang Fai
Sé Kong
Sé San
Sé Kemar
Sé Moun
Sông Ba
Poste proj.
Lên Bac (argent)
Pa Ten (Plomb)
Kout Samat
Pa Tong Ac
Sông Giang
Sông Ma
Sông Cham
Sông Khan
Sông Ca
Sông Lo
Sông Chu
Sông Ma
Sông Mekong
Sông Ba
POU SO
POU LOUONG
SO
TIA-LY
SANG-HE
POU KHA-SAC
POU THAI
POU KEU-LEUNG
POU PHAM
POU PHAT
PLATEAU TA-HOI
POU A-TOUAT
KON-TOU
GOLOVEN
NIA HEUN
P. TAPAC
DONG-MEAI double pic
Pi Eg
580
900
1770
1200
800
600
270
180
190
310
18°
16°
14°
102°
104°
106°